

EXPOSITION DES COMMERCANTS DU CENTRE. — La Cavalcade de la Reine du Commerce, qui se déroulera aujourd'hui dimanche, partira à 4 h. de la Grand'Place. Pour satisfaire au désir de beaucoup de personnes qui, à cause de l'insuffisance de démarques d'autobus, n'ont pas pu écouler leurs billets, le châtelain, un groupe de commerçants accompagnés de leurs jeunes filles, quitteront sur le parvis du cortège. Les programmes et chansons seront donnés gratuitement.

Le ballet avec chanteur qui sera exécuté sur le kiosque de la Grand'Place, aménagé à cet effet, aura lieu à 5 h., sera joué par huit Alsaciennes et huit Poitevines; il fut dans les fêtes de la Nef et la mise en scène fut régitée par M. U. Benke.

Demain lundi à 6 h., Grand'Place, la Musique municipale, sous la direction de M. Eustache, offrira un concert de gala, dont voici le programme :

1. Pour la Patrie, allegro (Farigouli). — 2. Dejanie, marche de cortège (Saint-Saëns). — 3. Bal des 2 lycées: a) Divertissement; b) Marche Hongroise (Mässinger); c) 4. Rosalie, schottisch (Ch. Enzaize); d) 5. Werther, fantaisie (Maurice). — e) Papillons, valses (P. Wacq).

MODES. — Choisir Fourrures, Chapeaux modeles. M^e Eug. Thérin, 18-19, rue St-Jacques, et à Paris, 10, rue Croix des Beaufs. Chapeau, 70661

LE TRANSFERT DES CORPS DE TOURQUENOIS MORTS AU CHAMP D'HONNEUR. — Un train spécialement de Creil à Tourcoing, mardi matin, les corps des soldats Charles Poulard, du 41^{er}, rue Bonnard, 10; Auguste Desberg, du 71^{er}, rue Cuvier, impasse Fremaux, 6; Lucien Desherg, du 41^{er}, rue de la Croix-Blanche, 10; Paul Leclercq, du 8^{me} gendarme, rue d'Anzin, 62; Eustache Delporte, canonnier au 1^{er} G.A.C., rue Fénelon, 10; Albert Ghislain, au 29^{me}, rue de la Maloison, 38; Charles Mathieu, au 27^{me}, rue de Lens, 24; Gaston Verplancke, au 5^{me} R.A., rue Ambré, 55; Achille Devos, avortant au 25^{me}, rue de la Blanche-Porte, 15; Louis Desplanque, au 4^{me} souvane, rue du Congo, 141; Albert Blaquette, au 2^{me} souvane, rue de Gaud, 634; Louis Duquenne, caporal au 23^{me}, rue de Gaud, court Bosset, 9.

MODES. — RETOUR DE PARIS. — Exposition générale de haute nouveauté. Villemaison, 58, rue de la Cloche. 70588

INVITATION AUX DAMES. — La M^e Patyna-Méert, 9, rue de Gaud, à l'honneur de vous inviter à visiter l'Exposition qu'elle fera ouvrir d'hui et demain, de toutes les dernières nouveautés en Chapeaux pour Damas et Fillettes. 70649

A LA FÉDÉRATION DES COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE. — Le prochain est enfin le Groupe des Remplaçants.

On nous prie d'insérer :

M. Georges Dervaux, président du Groupe des Remplaçants, remercie les personnes générales qui ont déjà répondu à son appel fait la semaine dernière, afin qu'une distribution de douceurs et de jouets puisse être faite aux orphelins de guerre, sans largement que la Fédération de 1918. Il sollicitera aujourd'hui de rappeler aux généraux bienfaisants qu'il compte sur eux pour qu'ils adressent leurs dons en nature ou en espèces. 43, rue du Hase, à Tourncoing.

La Fête enfantine aura lieu le lundi de Pâques 28 mars, à la Salle des Fêtes, 18, rue de Tournai, à 14 h. 30. Les adhérents du Groupe des Remplaçants recevront à domicile dans le courant de la semaine prochaine une invitation personnelle qui leur donnera les détails du réunionnement au sujet de cette réunion. D'ores et déjà, tous peuvent venir pour participer à cette réunion, et à toute tombola qui suivra, ils devront se présenter au siège social, 43, rue du Hase, du lundi 21 au jeudi 24 mars inclus, munis de leur carte d'adhérent et de leur livret de famille; là, ils recevront un numéro de tombola et les cartes nécessaires pour le contrôle à l'entrée de la salle; passé cette date du jeudi 24 mars, il ne sera plus délivré aucun numéro. À la sortie de la fête, une distribution de friandises sera faite aux enfants.

SUPERBE ! Caméra, 35, r. St-Jacques. 70647

UNE BONNE AFFAIRE pour les actionnaires de la Coopérative d'alimentation, 5, rue des Anges : Depuis le 1^{er} mars ils touchent 5/0/0, ou aigrent comme ristourne sur leurs achats. C'est un placement doublement avantageux: leur action de 50 francs vaut 52 francs plus, soit, et ils se procureront des denrées de première qualité à des prix défiant toute concurrence. Aperçu de quelques prix : Huile de table, 2.50 le litre. Lait condensé, 1.85. Roast Beef, 2.75. Corned Beef, 2.05. Compote de fruits, 1.75 le kil. Pain spiced Deleux, 4.00 et 4.50. Chorizo Montagne, 3.20 le kilo; en grains, 2.75. Margarine « Brunia », 2.75. « Astral », 3.40. « Era », 3.40. Savon genre Sunlight, 0.95 Savons bars, 225 le kilo. Cristalline, 2.75. Cassonade, 3.45 le kilo. Drap, depuis 1.90. Savon Bath Soap, 0.90. Savon noir, 1.50 le kilo.

SPÉCULATION SUR LES LOVERS. — Des procès-verbaux ont été dressés contre des propriétaires de maisons dont certaines ont quadruplé le prix des loyers de 1918.

VOIR Dimanche et Lundi les étalages de la Mercerie Lilleise, 9, rue Carnot, Tourncoing. 70049

MADAME, visitez les Magasins « As Vrai St-Marc », 13-15, rue de Tournai. Vous aurez toute satisfaction.

70712

MOUVANT. — Résultat du recensement : 8.837 habitants. — D'après le recensement opéré le 6 mars, il y a actuellement à Mousvaux 8.837 habitants. Il y en avait 8.146 en 1911.

CHOMEURS. — Paiement lundi 14, à la Mairie, de 14 à 15 h.

Communications

ROUBAIX. — Grande Foire. — Aujourd'hui, vendredi 12 mars, de 10 h. à midi, place de la République, au niveau de la nouvelle gare, pour l'inauguration des installations de la gare et de l'administration.

Article 2. — Les modifications suivantes sont effectuées : la Société qui dépend de la gare, ainsi que les deux sociétés qui dépendent de la gare, sont dénommées « Société de la gare ».

Article 3. — La Société prend la dénomination de :

SOCIETE ANONYME LAHIERE

Article 4. — Le siège social est transféré à Tourncoing, 12, rue Léopold.

Il peut être transféré sur tout autre endroit de la France, à l'exception de l'étranger, et dans une autre localité de l'assemblée générale des actionnaires.

Article 5. — La Société peut établir des bureaux et établissements de commerce dans la France et à l'étranger.

Article 6. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 7. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 8. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 9. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 10. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 11. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 12. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 13. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 14. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 15. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 16. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 17. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 18. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 19. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 20. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 21. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 22. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 23. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 24. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 25. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 26. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 27. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 28. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 29. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 30. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 31. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 32. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 33. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 34. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 35. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 36. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 37. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 38. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 39. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 40. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 41. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 42. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 43. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 44. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 45. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 46. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 47. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 48. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 49. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 50. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 51. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 52. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 53. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 54. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 55. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 56. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 57. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 58. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 59. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 60. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 61. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 62. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 63. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 64. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 65. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 66. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 67. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 68. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 69. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 70. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 71. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 72. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 73. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 74. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 75. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 76. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 77. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 78. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 79. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 80. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 81. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 82. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 83. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 84. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 85. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 86. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 87. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 88. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 89. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 90. — Le capital social est de 100 millions de francs.

Article 91. — Le capital social est